

N° 2018/05
mai



Retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la commune : www.saintlegerprestroyes.fr

SACS JAUNES

11, et 25 mai
(sacs à retirer en mairie ou au bureau de poste).

MAIRIE DE SAINT LEGER PRES TROYES : Ouverture du secrétariat :

lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78

mail : mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr

BUREAU DE POSTE : ouverture :

lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

Infos de la municipalité

Mardi 8 mai à 9h30 : commémoration de la Victoire de 1945 au Monument aux Morts (rendez-vous à 9h15 dans la cour de la mairie) – vente de bleuets de France

Jeudi 10 mai à 12h30 : barbecue organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. Merci de vous inscrire avant le 02 mai auprès du Chef de Corps Mr THIEFAINE Francis au 06.99.28.96.46 ou auprès de Myriam BOUTEYRE au 06.48.13.33.02

Vendredi 25 mai à 19h30 : sous la Halle Sportive et de Loisirs : Fête des voisins : inscrivez-vous à l'aide du coupon ci-dessous.

ATELIERS du VILL'AGE - salle Jean Phocion -

Les personnes de **60 ans et plus** sont invitées par l'ADMR à participer à des ateliers, de 14h à 17h,
- 18 mai : conduite, - 24 mai : nutrition,
- 28 mai : (de 14h à 16h : nutrition faut-il tout gober ? animé par un diététicien qui prendra les inscriptions pour les 3 séances suivantes en juin).
N'hésitez pas à vous inscrire, c'est gratuit et très intéressant (animé par des professionnels) et cela permet de passer un bel après-midi :



Les Fraises arrivent : au Jardin des Saveurs 53 rue de Pelletier (direction Saint-Pouange)

Profitez d'un moment agréable et gourmand pour découvrir le goût de nos productions locales. Venez cueillir des fraises du lundi au samedi de 9h à 11h et de 17h à 19h.
De plus, vous cherchez un emploi saisonnier en mai et juin, contactez le 06.45.68.38.60.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Comme pour tous les nuisibles l'intervention est du ressort du propriétaire du terrain. Pour les détruire mieux vaut être formé. Si les chenilles sont encore dans leur cocon la « cueillette » de celui-ci est à faire réaliser, suivi d'un brûlage dans des conditions qui empêchent la dispersion des poils urticants ; si les chenilles ont commencé à descendre, la mise en place d'un piège sur le tronc est possible : Piège qu'il faudra faire relever dans quelques semaines et les chenilles piégées devront également être détruites selon les précautions citées plus haut. Selon l'état de développement du cocon un traitement à l'aide d'un biocide peut également être réalisé : seule une entreprise ayant des agents certifiés « Certibio » pourra intervenir ; Enfin, dans certains cas, l'infestation étant trop importante l'abattage de l'arbre peut être envisagé, l'élimination des cocons étant toutefois également à réaliser avec toutes les précautions d'usage.

FERMETURE DU BUREAU DE POSTE : du mercredi 9 mai au 14 mai inclus

FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE : mercredi 9 mai

RENTREE SCOLAIRE 2018/2019 INSCRIPTIONS

MARDI 15 MAI de 7h30 à 19h
Bureau du Directeur

Ecole Maternelle 13 rue de la Planche

Se munir : carnet de santé de l'élève, justificatif de domicile, livret de famille, jugement de divorce (si besoin), dérogation acceptée par une des mairies du RPI (si besoin). Pour tout renseignement : Monsieur Dominique BURGEVIN 06.85.25.65.18 ou école : 03.25.41.91.98

ATTENTION AUX BRUITS : rappel

Tondeuses, motoculteurs à moteur thermique... attention aux intensités sonores

Autorisé les jours ouvrables

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

TAUX DE NITRATES : 55mg/l Sous grande surveillance (dépassement de la norme 50 mg/l)

RELEVÉ COMPTEUR D'EAU

Merci de faire votre relève à l'aide de la feuille ci-jointe à retourner en mairie avant le 25 mai 2018.

FETE DES VOISINS

Vendredi 25 mai à 19h30

Sous la Halle Sportive et de Loisirs

Afin de rassembler le maximum de personnes et puisque nous sommes tous des voisins, le Comité des Fêtes organise ce rassemblement. Chacun vient avec son repas pour lui ou pour partager, ses couverts, sa boisson. Le Comité installe les tables et les bancs.

INSCRIPTION à retourner à la mairie avant le 21 mai

M _____
Participera (ront) à la fête des Voisins
Nombre de personnes : _____